

# PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

De 8h à 11h15 et de 13h30 à 16h30

**La présence de l'intéressé(e) majeur(e) est obligatoire au dépôt du dossier ainsi qu'au retrait du passeport. Cependant, la présence du mineur de moins de 12 ans est exigée uniquement au dépôt du passeport.**

Prise d'empreintes digitales obligatoire au dépôt et au retrait : 8 doigts sont scannés.

Les empreintes digitales des enfants de moins de 12 ans ne seront pas prises.

Le formulaire sera obligatoirement complété par vos soins en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

Lors du retrait du passeport d'un mineur, le représentant légal ayant déposé le dossier, doit se munir du livret de famille et de sa propre pièce d'identité (et en cas de divorce ou de séparation, le jugement).

Validité :       - 10 ans pour les passeports délivrés à une personne majeure  
                      - 5 ans pour les passeports délivrés à une personne mineure

■ PIÈCES À PRODUIRE (fournir les originaux ainsi qu'une photocopie)

ACTE DE NAISSANCE – COPIE INTEGRALE (moins de 3 mois)

S'adresser à la Mairie du lieu de naissance

Pour les personnes nées à l'étranger, s'adresser : [www.acte-etat-civil.fr](http://www.acte-etat-civil.fr) ou par courrier

Ministère des Affaires Étrangères - 11, rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 09

ACTE DE MARIAGE ou ACTE DE DÉCÈS (moins de 3 mois)

En cas d'utilisation d'un nom d'usage, sauf si celui-ci est déjà mentionné sur une carte nationale d'identité ou un passeport valide

LIVRET DE FAMILLE / DECLARATION DE PACS

UN DOCUMENT OFFICIEL AVEC PHOTO

(ou pièce d'identité du représentant légal pour un enfant) / (carte nationale d'identité, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire...)

1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE RECENT (MOINS DE 12 MOIS) au nom et prénom de l'intéressé(e) majeur(e)

(exemples : quittance de loyer (non manuscrite), facture EDF (échancier en cours), téléphone fixe ou portable, dernier avis d'imposition ...)

**Cas particulier**, pour les personnes hébergées, fournir :

justificatif de l'hébergement

pièce d'identité de l'hébergeant

attestation sur l'honneur d'hébergement

ATTENTION : LES DOCUMENTS BANCAIRES OU MUTUELLE NE SONT PAS ACCEPTÉS.

**TOURNER LA PAGE S.V.P.**

## TIMBRES FISCAUX

Montant :

86 € pour une personne majeure

42 € pour une personne mineure dès 15 ans

17 € pour une personne mineure jusqu'à 15 ans

**TIMBRES FISCAUX EN VENTE SUR INTERNET (<https://timbres.impots.gouv.fr>),  
DANS LES BUREAUX DE TABAC, AU CENTRE DES IMPOTS OU A LA TRESORERIE**

### 2 PHOTOS RÉCENTES DE FACE ET IDENTIQUES DE MOINS DE 6 MOIS

En couleur

Sans expression (pas de sourire...)

Sans lunettes, cou dégagé

Le fond de la photo doit être neutre et de couleur grise ou bleue claire, sans rideau derrière

La tête doit être dans l'axe, nue (pas de pincettes, ni élastiques, ni serre-tête...) et de face

Format : 35 mm x 45 mm – Ne pas les découper

Les photos-vidéo ou photocopies ne sont pas valables

De préférence habillement foncé

### ANCIEN PASSEPORT

En cas de perte : la déclaration se fera en Mairie lors du dépôt du dossier

En cas de vol : déclaration à demander au Commissariat (de moins de 2 mois)

### EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION DE CORPS

> **mineur** : fournir le jugement complet et original, en cas de garde alternée, fournir un justificatif de domicile de l'autre parent

> **femme divorcée conservant le nom d'épouse** : fournir le jugement complet et original précisant que l'ex-époux a donné son accord

### CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE (original)

Etabli par le Tribunal d'Instance du lieu de résidence :

Rue du Général Fabvier – 54035 NANCY cedex

Si le demandeur :

- est né à l'étranger d'un parent lui-même né à l'étranger

- né en France de 2 parents nés à l'étranger

### ACTE DE DÉCÈS DU CONJOINT

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, TOUT PASSEPORT NON RETIRÉ PAR SON TITULAIRE DANS UN DÉLAI DE 3 MOIS SERA RETOURNÉ EN PRÉFECTURE ET DÉTRUIT.